



Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix
267, Notre-Dame
Notre-Dame-de-la-Paix
Québec J0V 1P0
Tél. : 819-522-6610

Aux contribuables de la susdite municipalité


AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité;

Lors de la séance extraordinaire tenue le 1er février 2022, le Conseil a adopté le Règlement uniformisé numéro 1039 en matière de Prévention incendie.

Ce Règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Notre-Dame-de-la-Paix, ce 2 février 2022.



Chantal Delisle, Directrice générale et
Greffière-trésorière